

les résultats en sont encourageants. La mise en production de cette propriété dépend de l'établissement de réserves de minerai suffisantes pour motiver l'aménagement d'une voie ferrée de 350 milles. Une route de camionnage de 70 milles a été construite afin de rattacher la propriété à la route principale de Mackenzie à Alexandra-Falls. Sur la propriété B.B., au nord de McLeod-Bay, Grand lac des Esclaves, la *Joe Indian Mountain Metal Mines Limited* a délimité, par des forages d'exploration, plus d'un million de tonnes de minerai renfermant en moyenne 10 p. 100 de zinc.

Sur la côte occidentale de la baie d'Hudson, la *Rankin Inlet Nickel Mines Limited* fait beaucoup de forages et d'autres travaux d'exploration à sa propriété située près de Rankin-Inlet. A Ferguson-Lake, la *Canadian Nickel Company Limited*, filiale de l'*International Nickel Company of Canada Limited*, explore très activement des venues de nickel-cuivre sur une concession de 1,152 milles carrés.

Section 2.—Aide du gouvernement à l'industrie minière*

Sous-section 1.—Aide fédérale

Ministère des Mines et des Relevés techniques.—Le ministère fédéral des Mines et des Relevés techniques, créé le 20 janvier 1950 à la suite d'une réorganisation ministérielle à Ottawa, continue d'assurer, mais en plus grand, les services rendus à l'industrie minière par l'ancien ministère des Mines et Ressources. Le ministère se compose de cinq divisions: Levés et cartographie, Commission géologique du Canada, Mines, Observatoires fédéraux et Géographie. Les fonctions du ministère comprennent l'application de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or et de la loi sur les explosifs.

Levés et cartographie.—La Division fournit les cartes de base utilisées dans la mise en valeur des ressources naturelles du Canada; prépare et distribue tous les documents essentiels à l'aide à la navigation au Canada; fait tous les levés officiels des terres fédérales; et fournit un système national de nivellement et de levés de précision servant de contrôle géodésique aux organismes fédéraux, provinciaux et privés.

Le Service des levés géodésiques effectue des levés de base qui servent de cadre ou de contrôle à la cartographie d'un bout à l'autre du Canada ainsi qu'aux travaux de génie et d'arpentage concernant la mise en valeur des ressources naturelles. Il aménage des stations d'arpentage à des distances à peu près régulières à travers le Canada. Ces stations peuvent se retrouver grâce à des points de repère permanents dont la latitude, la longitude et l'élévation au-dessus du niveau moyen de la mer sont déterminées avec beaucoup de précision. La détermination des positions géographiques par les observations astronomiques à des fins de cartographie dans les régions du Nord est remplacée par la triangulation de Shoran où l'adaptation du radar est couronnée de succès.

Le Service des levés topographiques fournit des cartes topographiques de base portant tous les traits naturels et artificiels indispensables à l'étude et à la mise en valeur économique des ressources minérales et autres. La Section de la cartogra-

* Revu sous la direction de Marc Boyer, sous-ministre, par la Division de rédaction et d'information, ministère des Mines et Relevés techniques, Ottawa.